

Quantification des GES

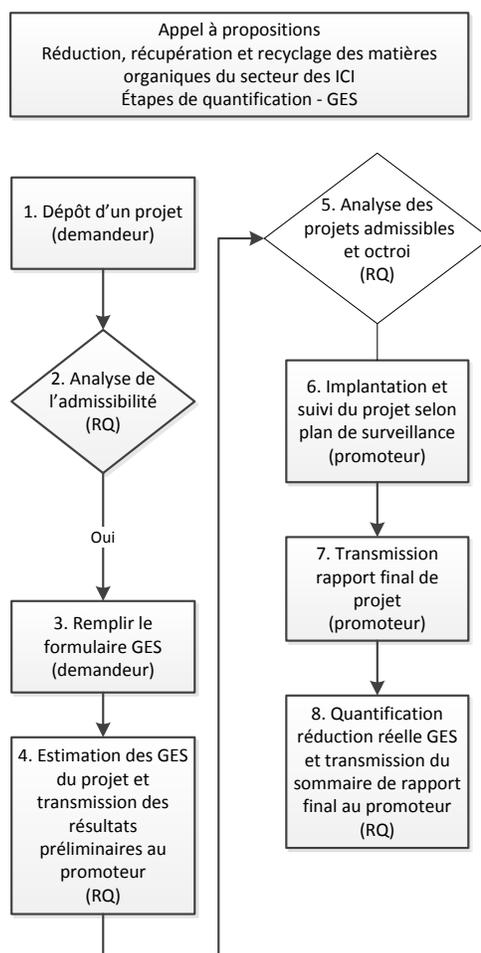
Quand, comment et par qui les émissions de GES seront-elles calculées pour mon projet?

Les émissions de GES seront d'abord quantifiées de façon préliminaire au moment du dépôt de la demande en vue de son analyse ainsi qu'à la fin de sa réalisation pour les projets retenus. La quantification sera réalisée par des professionnels habilités de RECYC-QUÉBEC sur la base des informations que vous transmettez en remplissant un formulaire GES spécifique une fois votre projet jugé admissible et selon les informations transmises dans le rapport de fin de projet. RECYC-QUÉBEC suivra la méthodologie, les hypothèses, données de références et formules indiquées aux annexes GES 1 à 4 du [cadre normatif](#).

Les étapes suivantes résument les responsabilités et livrables attendus concernant la quantification des GES à partir de l'avant-projet jusqu'à sa réalisation complète.

1. Demandeur – dépôt d'un projet avant le **2 novembre 2020**.
2. RECYC-QUÉBEC analyse l'admissibilité du projet et envoie une confirmation au demandeur. Si le projet est admissible, le demandeur est invité à remplir un formulaire spécifique pour la quantification des émissions de GES.
3. Le demandeur avec un projet admissible remplit le formulaire GES et le retourne à RECYC-QUÉBEC dans un délai de 10 jours ouvrables.
4. Une fois l'ensemble des informations nécessaires à la quantification reçues, RECYC-QUÉBEC réalise la quantification préliminaire des émissions de GES du projet qui servira à l'analyse du projet et transmet les résultats au demandeur pour son information. Considérant qu'il s'agit de résultats préliminaires sur la base d'hypothèse du projet, ces résultats seront exprimés selon des marges approximatives, par exemple :
 - Le niveau de confiance : acceptable, bon, moyen ou élevé selon la disponibilité et la qualité des données fournies par le demandeur;
 - Le potentiel de réduction des émissions de GES une fois le projet entièrement implanté selon la nature et le contexte du projet :
 - par tonne de matières organiques déviées (ex. entre 0,5 et 1,0 tonne éq CO₂/tonne de matières organiques déviées)
 - par année pour l'ensemble du projet (ex. entre 30 et 50 tonnes éq CO₂/année) et représentant selon la nature et le contexte du projet un potentiel : satisfaisant, moyen, élevé ou très élevé.
5. RECYC-QUÉBEC effectue l'analyse de l'ensemble des projets sur la base des éléments indiqués à la section 3.3 du [cadre normatif](#), dont le potentiel de réduction des émissions de GES et détermine les projets retenus dans le cadre de l'appel de propositions.
6. Une fois le projet octroyé, le promoteur implante le projet et en effectue le suivi selon un plan de surveillance des données établi.

7. À la fin du projet, le promoteur transmet un rapport de fin de travaux (section 3.6 du [cadre normatif](#)) dans lequel il fournit les éléments de reddition de compte et les pièces justificatives qui serviront notamment à RECYC-QUÉBEC pour la quantification finale des émissions de GES du projet réalisé.
8. RECYC-QUÉBEC réalise le rapport de quantification finale des émissions de GES du projet et transmet un sommaire des résultats au promoteur. Les résultats de l'ensemble des projets serviront notamment à calculer les indicateurs du programme ainsi qu'à l'inventaire national des émissions de GES du Québec.



Quelles informations et données le demandeur aura-t-il à fournir en avant-projet pour le calcul de la réduction potentielle des GES?

L'ensemble des informations et données à fournir sont indiquées dans un formulaire GES à remplir une fois le projet jugé admissible par RECYC-QUÉBEC. Sommairement, les données à fournir sur les scénarios de référence et celui du projet seront les suivantes :

- le type et la localisation des lieux d'élimination actuels des matières organiques et des lieux de traitement, le cas échéant (e.g. compostage, épandage, biométhanisation) visé par le projet;
- une estimation de la distance totale parcourue en km pour la collecte et le transport des matières organiques vers l'élimination (scénario de référence) et vers le traitement (scénario de projet);
- la quantité et la composition approximatives des matières organiques présentement éliminées et qui seraient déviées par le projet.

Quelles informations et données pour le calcul GES le demandeur aura-t-il à collecter pendant le projet?

Les données en avant-projet du scénario de référence et du projet sont des estimations. Lorsqu'un projet est retenu, un plan de surveillance est établi et doit être suivi pendant le projet par le promoteur. Ce plan de surveillance rassemble les données réelles à mesurer, les fréquences, les dates et les responsables des mesures. L'exécution du plan de surveillance a pour objectif d'assurer la précision des réductions d'émissions de GES.

Puisque les émissions de GES liées au projet dépendent principalement de la consommation de combustibles fossiles (ex. : diesel, gaz naturel), du type de traitement, de la quantité et de la composition de la matière organique, les données d'activités représentant ces consommations, traitements, quantités et compositions doivent être précises afin de représenter les émissions réelles de GES.

Un registre pour saisir les données du plan de surveillance sera proposé et transmis au promoteur afin de le guider dans la collecte de données de qualité du scénario de référence et de projet. À la fin du projet, les données réelles mesurées serviront à calculer la réduction GES finale.

Un exemple de registre de données est présenté ci-dessous pour un projet du volet 1 :

Registre des données - volet 1 - optimisation de procédés ou amélioration des infrastructures												
Paramètres	Unités (1)	Valeur (2)	Date	Resp	Valeur (2)	Date	Resp	Valeur (2)	Date	Resp	Commentaires	
Quantité matière organique récupérée par l'optimisation	t											
Quantité de produit fabriqué	t											
Quantité de diesel utilisé pour la fabrication - équipement 1	litres diesel											
Quantité de diesel utilisé pour la fabrication - équipement 2	litres diesel											
Quantité de diesel utilisé pour équipement mobile 1 sur site	litres diesel											
Quantité de diesel utilisé pour équipement mobile 2 sur site	litres diesel											
Autre paramètre du projet identifié lors de l'analyse de la demande initiale	AD											
Tout autre paramètre du scénario de référence qui change durant l'exécution du projet (3)	AD											
Tout ajout ou retrait d'activités des scénarios de référence ou de projet												

(1) : À moins d'indication contraire, toutes les tonnes (t) doivent être exprimées en tonnes métriques humides.
(2) : Le promoteur doit s'assurer que les instruments de mesure (par exemple pour le poids, le volume) sont étalonnés au moins à la fréquence minimale spécifiée par le fabricant afin d'obtenir des résultats sans erreur.
(3) : par exemple un changement important de la composition de la matière organique, du type d'élimination ou des distances de transport parcourues pour traiter la matière.

À quoi servira le registre des données complété?

RECYC-QUÉBEC appliquera des facteurs d'émission aux données d'activité transmises par le promoteur afin de mener à une quantification des émissions de GES en fin de projet. Les facteurs d'émission utilisés se retrouvent dans un calculateur de RECYC-QUÉBEC. Ces facteurs sont mis à jour régulièrement selon les données les plus récentes (ex. : GIEC). Pour plus d'information, consultez les annexes 2 à 4 du [cadre normatif](#).

Si le projet présenté ne comporte qu'une faible réduction de GES, celui-ci sera-t-il rejeté?

Non. Bien que l'impact du projet sur la réduction potentielle des émissions de GES soit un des critères de sélection, l'analyse des projets sera réalisée sur la base de l'ensemble des critères présentés à la section 3.3 du [cadre normatif](#) et selon le contexte du projet.

Pourrais-je utiliser les résultats finaux de quantification des émissions de GES en vue d'obtenir des crédits compensatoires?

Bien que l'exercice de quantification respecte les principes de la norme ISO 14 064-2, la vente des crédits nécessite plusieurs étapes et paramètres qui ne sont pas nécessairement prévus dans le cadre de l'APMOICI. Si la vente de crédits compensatoires vous intéresse, nous vous suggérons de faire appel à des entreprises de services-conseils spécialisées dès le début du projet.